

Ordre de priorité des considérations en matière d'accessibilité

Tour CN

Introduction

Le présent rapport résume les éléments prioritaires qui pourraient être améliorés afin d'accroître l'accès véritable à la Tour CN. Cette augmentation permettrait d'obtenir le niveau Or de la RHFAC. Un rapport complet d'évaluation de l'accessibilité sera remis à la direction des installations de la Tour CN afin de fournir plus de détails sur ces éléments et d'autres caractéristiques de la portée de la RHFAC.

Considérations concernant l'ordre de priorité

1. Accès aux véhicules-

1.2 Accès général aux véhicules

- **Construire un débarcadère pour les passagers** sur le boulevard Bremner qui est séparé des voies de circulation. Celui-ci devrait être doté d'une allée d'accès piétonnier au niveau de la chaussée. Des sièges et des abris devraient être inclus. * *À plus long terme*
- **Envisager de promouvoir l'ajout d'un abri et de sièges** à l'arrêt d'autobus accessible sur le boulevard Bremner auprès de la TTC (Toronto Transit Commission). Envisager d'accroître la signalisation pour l'arrêt Wheel-Trans.

2. Approche extérieure et entrée -

2.1 Voies d'accès extérieures

- **Ajouter une protection de bordure ou des indicateurs tactiles** très visuels le long de la partie supérieure du dénivelé qui se trouve le long de la zone extérieure abaissée des sièges et de la plateforme.
- **Envisager d'ajouter des sièges le long de la grande rampe** qui relie la Tour CN à l'Aquarium Ripley's.

- **Songer à déplacer le panneau qui est actuellement suspendu au-dessus de la main courante** de la grande rampe vers l'arrière pour qu'il ne nuise pas à l'utilisation ininterrompue de la main courante.

2.2 Rampes extérieures

- **Envisager de réduire la pente en prolongeant la longueur de la rampe** qui descend jusqu'à l'aire abaissée des sièges et de la plateforme. L'inclinaison actuelle de la rampe est de 1:12 ou 4,7 degrés; l'inclinaison recommandée est de 1:20 ou 2,86 degrés. * À *plus long terme*
- **Ajouter une couleur très contrastée aux mains courantes** pour qu'elles soient visuellement reconnaissables par rapport aux surfaces environnantes.

2.3 Escaliers extérieurs

- **Abaisser la hauteur des mains courantes de l'escalier.** La hauteur actuelle des mains courantes de l'escalier se situe entre 960 et 1010 mm, ce qui est supérieur à la hauteur recommandée pour les mains courantes d'escalier.
- **Ajouter une couleur très contrastée aux mains courantes de l'escalier** pour qu'elles soient visuellement reconnaissables par rapport aux surfaces environnantes. **Ajouter un dispositif d'attention tactile à contraste élevé** dans le haut et le bas des systèmes d'escaliers.
- **Ajouter un nez de marche antidérapant à contraste élevé** sur tous les systèmes d'escaliers.
- **Retirer le surplomb sur le nez** des marches en béton qui relie le Centre Rogers à la Tour CN (marches du parc Bobbie Rosenfeld).

2.4 Entrée principale et autre entrée

- **Ajouter des panneaux de signalisation et des repères d'orientation très visibles pour indiquer les portes coulissantes à commande électrique.** La porte coulissante électrique accessible n'est actuellement pas visible lors de l'approche depuis la zone de la billetterie.
- **Prolonger le temps d'ouverture du dispositif d'ouverture de porte électrique.** Le temps de fonctionnement de la porte d'entrée électrique dans la zone de contrôle de sécurité est très limité. La porte s'ouvre lentement, mais ne reste ouverte que 2 secondes et se ferme très rapidement. **Veiller à ce que les autres portes d'entrée électriques respectent les temps d'ouverture recommandés.**

3. Circulation intérieure-

3.1 Portes et entrées de portes

- **Régler les portes électriques selon les temps d'ouverture recommandés.** On a constaté que les temps d'ouverture des portes électriques étaient limités et que celles-ci ne demeureraient complètement ouvertes que pour une durée limitée. On a constaté que la certaines portes demeureraient entièrement ouvertes pendant moins de 3 secondes.
- Ajouter des indicateurs de couleurs très visuels aux dispositifs de commande. Les commandes électriques des portes peuvent se fondre dans la surface environnante et peuvent ne pas être visibles.
- **Ajouter de la couleur aux portes pleines pour créer un contraste visuel avec les surfaces environnantes.** De nombreuses portes ne se distinguent pas beaucoup des surfaces des murs et des planchers environnants. Les portes vitrées devraient comprendre des marques visuelles distinctes pour aider à les distinguer des surfaces environnantes, surtout lorsqu'elles sont situées à proximité de murs vitrés.

3.2 Parcours

- **Dans la mesure du possible, les objets doivent être retirés de la voie de déplacement.** Des obstructions ont été relevées le long de la voie de circulation dans les aires d'observation et de restauration.
- **Ajouter une barrière structurelle de couleur contrastante** pour empêcher les gens de marcher sous les escaliers qui se trouvent entre le Restaurant 360 et la zone d'observation du niveau 3.
- **Ajouter des finis distinctifs aux aires avec sièges.**

3.3 Couloirs et halls

- **Ajouter une couleur contrastante aux murs et aux planchers** pour les distinguer les uns des autres au niveau d'observation fraîchement rénové. Parmi les autres zones peu contrastées, mentionnons les rampes d'accès et une grande partie du hall entre la zone de conciergerie et la zone de décollage.
- **Ajouter une couleur contrastante aux objets structurels** le long des couloirs et des halls.

3.4 Rampes intérieures

- **Abaisser la hauteur de la main courante** à la hauteur recommandée de 940 mm.
- **Envisager de changer la position des extrémités des mains courantes** pour qu'elles soient conformes aux recommandations en matière de positionnement des extrémités. Les extrémités des mains courantes des rampes ne se terminent pas correctement.
- **Ajouter un contraste visuel élevé aux mains courantes.** Les mains courantes offrent un contraste visuel limité par rapport aux surfaces environnantes.
- **Envisager de modifier la conception de la rampe pour y inclure les caractéristiques de conception recommandées.** La pente de la rampe qui va de la zone de la conciergerie à Le Café présente une inclinaison de 1,1:12 ou 5,5 degrés, soit une inclinaison supérieure à l'inclinaison recommandée de 1:20 ou 2,86 degrés. **Plus long terme*

3.5. Ascenseurs

- Ajouter de la couleur aux portes de l'ascenseur pour créer un contraste avec les surfaces environnantes. Le côté extérieur des portes d'ascenseur peut se fondre dans les murs et les planchers environnants.
- **Envisager d'installer des sièges pliants dans les ascenseurs** qui vont jusqu'aux niveaux d'observation.

3.6 Escaliers intérieurs

- **Modifier les mains courantes qui sont posées à une hauteur inadéquate.** Les mains courantes des escaliers sont bien souvent installées à une hauteur supérieure à la hauteur recommandée. Les escaliers comprennent les escaliers qui relient le Restaurant 360 et la zone d'observation du niveau 3, les escaliers qui relient Le Café à la conciergerie et les escaliers reliant la zone des détaillants et le couloir supérieur.
- **Modifier les mains courantes de l'escalier pour qu'elles se terminent aux extrémités recommandées.** Bien souvent, les extrémités des mains courantes ne sont pas adéquates. Plus précisément, les escaliers qui relient Le Café à la conciergerie et les escaliers qui relient la zone des détaillants au couloir supérieur.
- **Il faut ajouter de la couleur aux mains courantes pour s'assurer qu'elles se distinguent bien des surfaces environnantes.** Bien souvent, les mains courantes n'offrent pas un contraste de couleur adéquat avec les surfaces environnantes. En particulier, les mains courantes que l'on trouve dans les zones de rassemblement au sous-sol et les mains

courantes des systèmes d'escaliers multiples qui relient les niveaux d'observation et le Restaurant 360.

- **Ajouter un revêtement de nez de marche antidérapant à contraste élevé sur tous les escaliers**, conformément aux spécifications recommandées.
- **Ajouter des dispositifs d'attention tactiles très visibles aux paliers supérieurs et inférieurs de tous les systèmes d'escaliers** situés le long des voies d'accès publiques.
- **Ajouter des fonds à toutes les contremarches ouvertes pour les refermer.** Plusieurs escaliers sont munis de contremarches ouvertes. Plus précisément les escaliers qui relient le Restaurant 360 à la zone d'observation du niveau 3 et les escaliers qui relient la zone des détaillants au couloir supérieur.
- **Envisager de revoir la conception des nez de marches pour qu'elle soit conforme aux spécifications recommandées.** De nombreux systèmes d'escaliers comprennent un nez de marche qui s'étend au-dessus du pas de marche, ainsi qu'une variation de texture détectable limitée sur la surface du nez de marche.
- **Envisager de remplacer les tapis à motifs sur les escaliers.** Les escaliers qui relient le Restaurant 360 à la zone d'observation du niveau 3 et les escaliers dans le Restaurant 360 disposent de tapis à motifs chargés.

3.7 Escalier mécanique

- **Ajouter une couleur très contrastée au nez de l'escalier mécanique et le long des côtés des marches de ce dernier.**
Les marches de l'escalier mécanique ne sont pas dotées d'un nez de marche ou d'une bande à contraste élevé qui se prolonge sur les côtés des marches.
- **Ajouter un dispositif d'attention tactile très visible sur les paliers du haut et du bas de l'escalier mécanique.**

4. Services à l'intérieur et environnement -

4.1 Hall d'entrée et réception

- **Ajouter des possibilités de places assises dans la zone de la billetterie et la zone de la conciergerie** en suivant les spécifications recommandées pour les zones de places assises. Le nombre de places assises est limité dans la zone de la réception de la conciergerie.

4.2 Bureaux de réception et comptoirs de service

- **Envisager de revoir la conception des comptoirs de service pour qu'ils soient accessibles, en respectant les spécifications recommandées.** À l'exception du comptoir de la réception de la Nacelle, les comptoirs de la réception et de service sont très élevés et ne comprennent pas de sections surbaissées accessibles.
- **Envisager de revoir la conception des comptoirs de service pour qu'ils soient accessibles, en respectant les spécifications recommandées.** À l'exception du comptoir de la réception de la Nacelle, les comptoirs de la réception et de service ne comprennent pas d'espace pour les genoux pour accommoder les personnes qui utilisent des aides à la mobilité.
- **Envisager d'ajouter des couleurs contrastantes aux comptoirs de réception et de service.** Bien souvent, les comptoirs de réception et de service n'offrent pas un contraste visuel adéquat avec l'environnement, en particulier à la billetterie, dans la zone de la conciergerie et à la réception de la Nacelle.
- **Envisager d'ajouter une salle de bain adjacente à la réception** afin que les visiteurs n'aient pas à se déplacer jusqu'à un autre étage. Il n'y a pas de toilettes à proximité de la zone de la conciergerie. Les salles de bains les plus près se trouvent à l'étage du dessous.
** À plus long terme*

4.3 Aires d'attente et places assises en général

- **Envisager d'offrir différents styles et choix de sièges,** comme le décrivent les recommandations en matière de sièges. Le choix de siège se limite bien souvent à un seul style.
- **Envisager de fournir des choix de sièges qui offrent un contraste de couleur élevé par rapport aux surfaces environnantes.** Les sièges sont bien souvent d'une couleur neutre qui ne contraste pas visuellement avec les surfaces environnantes.
- **Envisagez d'aménager les zones de places assises de manière à inclure des sièges pour les personnes utilisant des aides à la mobilité et une zone dégagée pour les animaux d'assistance.** Bien souvent, la disposition des sièges n'offre pas un espace suffisant pour les personnes utilisant des aides à la mobilité et une zone dégagée pour les animaux d'assistance.

4.4 Considérations acoustiques

- **Envisager l'installation de dispositifs de réduction du bruit dans les endroits où des transactions verbales ont lieu** ou dans les zones où de grands groupes de visiteurs sont

susceptibles de se rassembler. Les endroits précis où ceux-ci devraient être installés comprennent les comptoirs de service, les magasins de détail et les zones de restauration. Il existe actuellement un niveau limité d'atténuation du bruit dans l'ensemble de la Tour CN.

4.5 Considérations en matière d'éclairage

- **Envisager l'ajout de surfaces non réfléchissantes et d'éclairage doux** dans les endroits où les reflets sur les surfaces sont un problème. Le niveau d'observation fraîchement rénové dispose de plusieurs surfaces réfléchissantes pouvant provoquer des éblouissements. La surface du plancher dans le couloir entre la zone de la conciergerie et la zone de décollage peut également créer des éblouissements en raison de l'éclairage.
- **Envisager de rehausser les niveaux d'éclairage de surface aux points d'entrée en hauteur.** Les surfaces des escaliers et des rampes peuvent disposer de niveaux d'éclairage inférieurs à ceux des voies de circulation régulières.

5. Installations sanitaires-

5.1. Salles de bain

- **Envisager de réaménager les entrées des salles de bain propres à chaque sexe en installant une cloison avec écran d'intimité, selon les spécifications.** Les salles de bains comprennent un mélange de portes manuelles à basculement et de portes électriques.
** À plus long terme.*
- **Envisager des dispositifs de fermeture différée sur les portes ne disposant pas de commandes électriques.**
- **Modifier les barres d'appui pour qu'elles soient installées aux endroits recommandés, selon les spécifications, y compris les barres d'appui aux urinoirs.** Les barres d'appui situées dans les cabines des toilettes accessibles sont souvent installées dans des endroits inadéquats.
- **Ajouter des supports dorsaux aux toilettes, conformément aux spécifications.** Les toilettes situées dans les cabines accessibles et dans les salles de bain universelles ne disposent pas de support dorsal.
- **Modifier l'emplacement du porte-papier hygiénique pour les installer aux endroits recommandés, conformément aux spécifications.** Les porte-papier hygiénique dans les cabines accessibles et les salles de bain universelles sont souvent installés à des endroits inadéquats.

- **Ajouter des urinoirs à hauteur variable dans les salles de bain qui n'en comprennent pas.** À l'exception des salles de bain fraîchement rénovées au niveau d'observation, aucune salle de bain ne comprend d'urinoirs à hauteur variable.
- **Envisager de remplacer la signalisation pour qu'elle soit uniforme sur l'ensemble du site, conformément aux recommandations.** La conception et l'emplacement de la signalisation des salles de bain ne sont pas uniformes dans l'ensemble de la Tour CN.
- **Ajouter des boutons d'appel d'urgence pouvant être activés à partir du sol, ainsi qu'en position assise, conformément aux spécifications.** * À plus long terme

6. Signalisation d'orientation et information -

6.1 Orientation et signalisation générale

- **Veiller à ce que les surfaces des panneaux ne créent pas d'éblouissement.** La surface des panneaux peut faire en sorte de refléter les sources d'éclairage et créer des éblouissements.
- **Apporter des modifications pour remédier au manque de contraste sur les panneaux et offrir une signalisation de conception uniforme.** Certains panneaux peuvent offrir un contraste insuffisant entre le fond, la police ou les symboles. Manque général d'uniformité dans la signalisation de l'ensemble de la Tour CN.
- **Envisager l'ajout d'éléments distinctifs à certaines zones pour faciliter la distinction entre les zones ou les halls.** Il y a un manque général de repères sur le plan des éléments architecturaux et des surfaces. Les planchers et les murs devraient être utilisés pour améliorer l'orientation, comme cela est recommandé.

6.2 Enseignes des salles

- **Ajouter des lettres en braille ou en relief aux panneaux.** Envisager l'élaboration de lignes directrices en matière de conception de signalisation de salle uniforme. Les plaques sur les portes des salles de bain, des salles de réunion, de l'infirmierie et pour L'HAUT-DA CIEUX ne disposent pas de lettres en braille ou en relief. La signalisation des salles n'est pas uniforme dans l'ensemble de la Tour CN.
- **Envisager de déplacer la signalisation aux endroits recommandés, conformément aux spécifications.** Le positionnement des plaques sur les portes des salles de bain, des salles de réunion, de l'infirmierie et pour L'HAUT-DA CIEUX n'est pas uniforme est celles-ci ne sont pas installées aux endroits adéquats.

6.3 Communications

- **Installer des systèmes d'assistance auditive dans les zones où des informations sont échangées.** Envisager l'installation d'une boucle à induction pouvant transmettre directement les informations du système d'annonces publiques sonores aux prothèses auditives des personnes. À l'heure actuelle, aucun dispositif ou système d'assistance auditive n'est installé dans les salles de réunion ou dans d'autres endroits où des informations sont échangées.
- **Envisager d'élargir le programme de formation de sensibilisation** à l'intention des employés de la Tour CN, au-delà de la formation de sensibilisation actuelle en vertu de la LAPHO.

7. Systèmes d'urgence-

7.1 Sorties de secours et zones de refuge

- **Régler la hauteur d'affichage des procédures d'évacuation à la hauteur recommandée de 1200 mm.** Les procédures d'évacuation sont à une hauteur bien supérieure à la hauteur recommandée. Le point central des cartes est fixé entre 1450 et 1600 mm au-dessus du plancher fini. Les consignes sont affichées entre 1200 et 1350 mm au-dessus du plancher fini.

7.2 Systèmes d'alarme incendie

- **Ajouter des alarmes d'incendie visuelles dans les salles de bains et les autres endroits où des visiteurs pourraient se retrouver seuls.** Nous avons constaté que la plupart des salles de bain ne comprenaient pas d'alarme d'incendie visuelle avec stroboscope.
- **Réinstaller les alarmes incendie à déclenchement manuel à la hauteur recommandée de 1200 mm maximum.** Les alarmes incendie à déclenchement manuel sont souvent installées à une hauteur supérieure à celle qui est recommandée. Les alarmes incendie à déclenchement manuel sont actuellement installées entre 1180 et 1320 mm au-dessus du plancher fini.

- Le système de messagerie visuelle est en cours d'installation. **Veiller à ce que le système de messagerie visuelle soit en mesure d'afficher les renseignements sur les urgences**, ainsi que les autres informations nécessaires. Veiller également à ce que le système couvre l'ensemble de la superficie de la Tour CN.

7.3 Consignes relatives à l'évacuation de l'édifice

- **Revoir la conception des consignes d'évacuation pour que celles-ci soient conformes aux spécifications recommandées.** Les consignes d'évacuation affichées dans la Tour CN sont imprimées en petits caractères avec une police peu contrastée qui peut être difficile à lire avec un faible niveau d'éclairage.
- **Modifier la hauteur des procédures d'évacuation de manière à respecter la hauteur recommandée de 1200 mm. Veiller à ce qu'il y ait suffisamment d'espace libre devant les cartes et les procédures.** Le point central des cartes est fixé trop haut entre 1450 et 1600 mm au-dessus du plancher fini et les consignes sont affichées entre 1200 et 1350 mm au-dessus du plancher fini. Nous avons constaté que du mobilier se trouvait devant les cartes et les instructions.

8. Utilisation supplémentaire de l'espace -

8.1 Assemblée publique

- **Ajouter des sièges accessibles.** Le cinéma Feuille d'érable ne comprend pas de sièges accessibles.
- **Veiller à ce que les sièges accessibles soient répartis parmi l'ensemble des places assises**, conformément aux recommandations.
- **Veiller à ce que les sièges accessibles comprennent de l'espace libre pour les animaux d'assistance.**

8.2 Cafétérias, restaurants et bars

- **Il faut trouver une solution permanente pour permettre l'accès à la zone surbaissée de places assises du Restaurant 360.** À l'heure actuelle, il faut avoir recours à des adaptations spéciales pour permettre aux personnes qui utilisent une aide à la mobilité d'y accéder.
- **Tous les comptoirs de service et les dessus de table doivent être aménagés à la hauteur recommandée et inclure un dégagement adéquat pour les genoux.** Les comptoirs de service, les dessus de table et les dessus de bar sont souvent installés à

une hauteur supérieure à la hauteur accessible recommandée ou ne comprennent pas nécessairement un espace accessible pour les genoux pour accommoder les personnes utilisant une aide à la mobilité.

- **Remplacer les distributeurs automatiques par des appareils qui respectent les spécifications recommandées en matière d'accessibilité.** Les distributeurs automatiques qui sont actuellement proposés ne comprennent pas de hauteurs ou de possibilités d'utilisation accessibles.

8.3 Points de vente au détail

- **Envisager de disposer les tables et les étagères de façon à laisser un espace libre entre les rayonnages et les autres présentoirs.** Le magasin de détail dispose de plusieurs points de pincement entre les allées qui peuvent ne pas convenir aux personnes qui utilisent une aide à la mobilité.
- **S'assurer que les vêtements exposés sur les porte-vêtements sont suffisamment bas pour être accessibles en position assise.** Les vêtements sur les porte-vêtements peuvent être hors de portée d'une personne en position assise et n'offrent pas la possibilité de les abaisser.
- **S'assurer que les articles sont à portée de main en position assise.** Les personnes utilisant une aide à la mobilité ne peuvent atteindre tous les articles.
- **S'assurer que les articles sur les rayonnages et les tables sont disposés à la verticale, conformément aux recommandations. Les articles ne sont pas disposés à la verticale sur les rayonnages ou les tables.**